

**ASSEMBLEE NATIONALE**17 octobre 2005

---

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE - (n° 2341)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1152

présenté par  
M. Philippe Armand Martin

-----  
à l'amendement n° 344 de la commission des affaires économiques  
-----

**AVANT L'ARTICLE 21**

Dans l'avant-dernier alinéa de cet amendement, après les mots : « de parlementaires », insérer les mots :

« (quatre députés et deux sénateurs) ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le Conseil de la modération étant la mise en œuvre d'une des conclusions du Livre Blanc sur la viticulture, il paraît normal que les co-signataires en soient membres automatiquement.